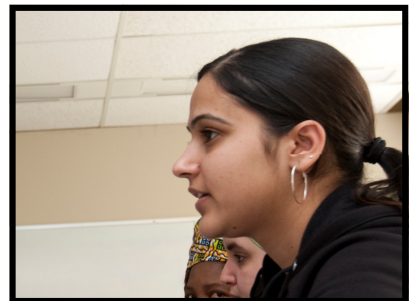


L'engagement Civique pour les Femmes Immigrantes



Le bénévolat dans
la
communauté

Vos droits et
responsabilités
pour voter

Exprimer ses
droits et ses
problèmes

Calgary Immigrant Women's Association

L'Engagement Civique pour la Femme Immigrante



Le manuel sur l'engagement civique est une production de Calgary Immigrant Women's Association destinée à la population des femmes immigrantes. Ce manuel a été également traduit dans cinq langues différentes voir l'Arabe, le Farsi, le Mandarin, l'Espagnol et le Français.

On peut trouver le manuel ou le télécharger à partir du website de Calgary Immigrant Women's Association www.ciwa-online.com. Cette publication peut être reproduite complètement ou partiellement à des fins non-commerciales liées à l'engagement civique.

Remerciements

On remercie vivement le Gouvernement Canada pour le support financier à travers son département de Citoyenneté et Immigration Canada.



**Citizenship and
Immigration Canada**

**Citoyenneté et
Immigration Canada**

Publié Septembre 2011 par
Calgary Immigrant Women's Association
#200, 138 – 4th Avenue SE
Calgary, Alberta, Canada
T2G 4Z6



CIWA
Calgary Immigrant Women's Association



C'est quoi l'engagement civique?	4
Que contient ce fascicule?.....	4
Que signifie le fait d'être canadien?	4
Les valeurs canadiennes	5
La charte canadienne des droits et libertés	5
Les droits et les responsabilités des canadiens	6
La participation civique au canada	7
C'est quoi le bénévolat?	8
Quels sont les avantages du bénévolat?.....	8
Où puis je faire du bénévolat?	8
C'est quoi une organisation à but non lucratif?	9
Exemples d'association à but non-lucratif	9
les Exemples DE BENEVOLATS	9
Devenir membre d'un conseil d'administration.....	10
c'est quoi un conseil d'administrations?.....	10
S'impliquer dans l'école de votre enfant.....	10
Devenir un parent bénévole.....	10
Faire partie du conseil scolaire	10
Le vote est un droit pour tous les canadiens	11
Comment fonctionne le gouvernement?.....	11
Comment le Canada est devenu un pays?	12
Trois niveaux de gouvernement au Canada.....	12
La structure du gouvernement fédéral.....	13
Le monarque britannique est le chef de l'Etat.....	13
Le premier ministre est le chef de file du gouvernement	13
Les membres du parlement.....	13
La structure du gouvernement provincial	14
Les membres de l'assemblée législative	14
La structure du gouvernement municipal	15
Le conseil de la ville de Calgary	15
Les étapes à suivre pour l'élection fédérale.....	16
Les partis politiques	17
Quel est le rôle des partis?	17
C'est quoi faire campagne?	17
L'échiquier politique	17
Les partis politiques provinciaux.....	18
Déposer une plainte ou formuler un problème.	19
écrire une lettre de doléance ou de réclamation	20
écrire à un fonctionnaire du gouvernement.	21
écrire une lettre d'opinion à un journal.....	21
Porter plainte ou réclamer ses droits.	22
Faites bouger votre communauté.....	22
Discutez dans un forum public dans votre communauté, ville ou province.	22
Créer un changement dans votre communauté.....	23
Références.....	24



C'EST QUOI L'ENGAGEMENT CIVIQUE?

L'engagement civique signifie la participation de la population aux activités sociales et politiques à l'intérieur de leur communauté et de leur pays.

En tant que nouveau canadien, vous faites partie maintenant de la composante de ce pays et un membre potentiel de la communauté locale. Vous pouvez participer aux activités civiques, individuellement ou familialement soit au sein de votre communauté locale, à la ville, au niveau provincial ou même national. Prendre part aux activités civiques conduit à bâtir une communauté forte et à renforcer la nation. Par la même vous contribuez au fur et à mesure à votre intégration sociale. Alors que vous devenez un citoyen actif dans votre communauté, votre culture, votre histoire et vos valeurs deviennent une partie intégrante du Canada et inversement le Canada devient une partie de vous. Ainsi, l'engagement civique au sein de la société permet à ses membres de devenir attentifs, responsables, dynamiques et finalement créatifs.

QUE CONTIENT CE FASCICULE?

L'Engagement Civique pour les femmes immigrantes vous donne des informations afin de savoir comment devenir un membre de la communauté et comment s'impliquer dans le processus de prise de décision. Vous y trouverez en son sein des renseignements sur les droits et responsabilités au Canada, comment voter, comment contacter les élus locaux, comment joindre le conseil scolaire pour votre enfant, et faire entendre votre voix sur des opinions et problèmes qui vous tiennent à cœur.

La prise de conscience de l'importance du bénévolat et le fait d'être impliqué dans les activités civiques tel que le vote favoriseront votre installation au sein de votre nouveau pays qu'est le Canada.

Pour vous aidez à comprendre, CIWA a traduit ce fascicule dans cinq langues différentes: **l'Arabe, le Farsi, l'Espagnol, le Mandarin et le Français**

Ce manuel couvre trois volets au sujet de la participation civique.

LE BENEVOLAT
DANS LA
COMMUNAUTE

LES ELECTIONS ET
LE VOTE

DONNEZ SON
OPINION

QUE SIGNIFIE LE FAIT D'ÊTRE CANADIEN?

La plupart des canadiens partagent les mêmes valeurs et croyances à propos de leur pays, et l'importance de celui-ci à leur yeux. Les canadiens croient en la démocratie et encouragent tous les citoyens à y participer au sein de cette société. Les canadiens sont tous égaux pour accéder au pouvoir à travers la participation et le vote. Les valeurs canadiennes comprennent la liberté, le respect pour les différentes cultures et l'engagement pour la justice sociale. Tous les citoyens ont des droits et responsabilités. Les droits des canadiens sont protégés par la loi et reposent sur la conviction que chacun possède des droits fondamentaux. La responsabilité des canadiens est de vivre selon les règlements de notre société et d'être entièrement respectueux de nos différences.



LES VALEURS CANADIENNES

• L'EGALITE

Les canadiens respectent les droits de chacun. Tous les individus ont le droit de parler et d'exprimer leurs idées. Le gouvernement a le devoir de traiter chacun avec égale dignité et respect.

• LIBERTE

Les citoyens canadiens jouissent des libertés d'opinion, de parole, de religion et de la liberté de se réunir pacifiquement.

• LA LOI ET L'ORDRE

Tous les citoyens incluant les politiciens, la police, les membres du gouvernement et les tribunaux doivent obéir à "l'autorité de la loi". Ceci signifie que personne n'est au dessus de la loi et que la loi traite chacun d'une manière égale et équitable. De cette façon, elle amène nos gouvernements élus à être responsable de la population.

• LA PAIX

Le Canada est une société non-violente et nous avons un rôle international en tant que pacificateurs.

LA CHARTE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS

La charte canadienne des droits et libertés est la loi du Canada. Elle protège les droits et les libertés de tous les citoyens canadiens. C'est un document important. Il vous protège **VOUS** aussi.

- Le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité
- Le droit de voter et d'être éligible
- Le droit au passeport
- Le droit d'entrer, de rester et de quitter le Canada
- Le droit de non saisie fouilles et de perquisitions infondées
- Le droit de ne pas être détenu sans raison

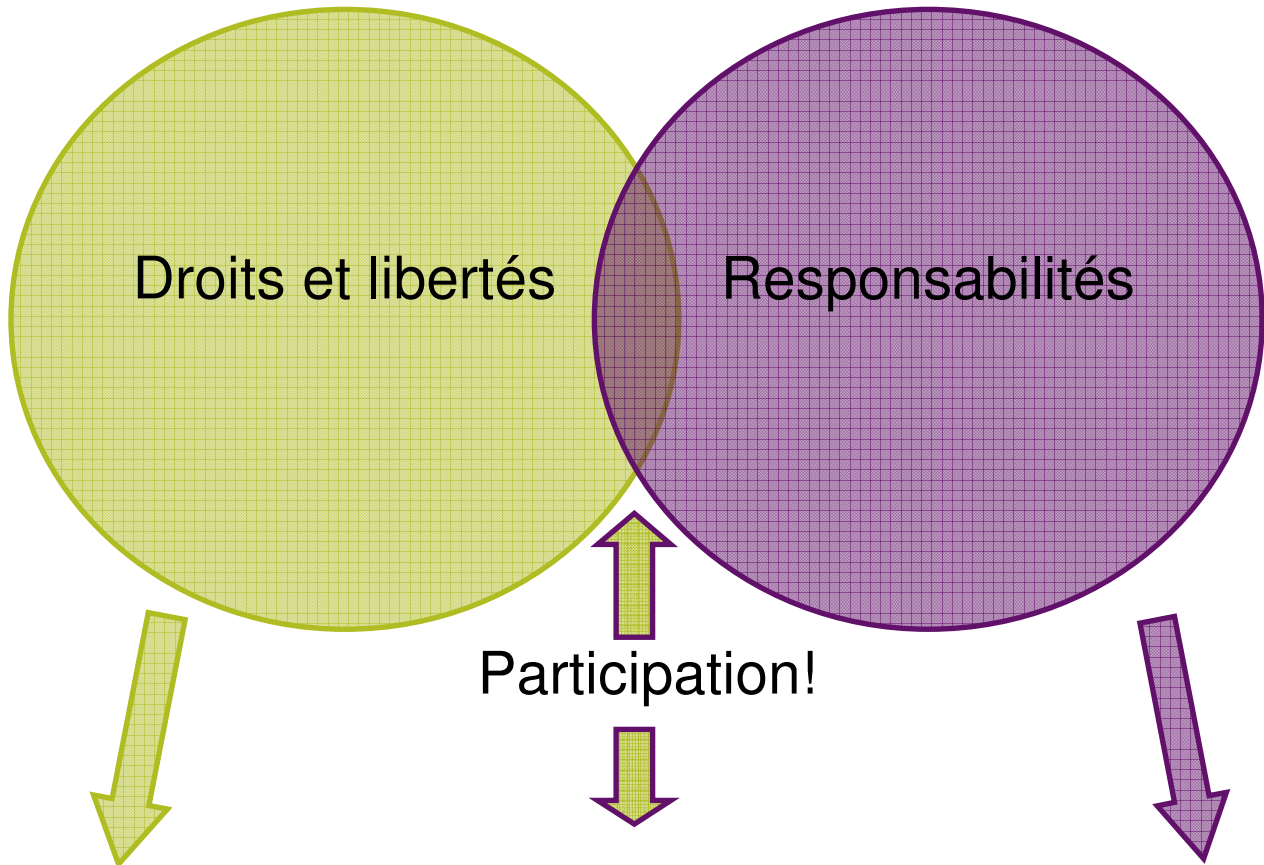
- La liberté de conscience et de religion
- La liberté de penser
- La liberté de croyance
- La liberté d'opinion
- La liberté d'expression
- La liberté de réunion pacifique
- La liberté d'association

Le droit à l'égalité de traitement sur la loi et aucune discrimination basée sur la race, la nation et l'origine ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou déficience physique ou mentale.



LES DROITS ET LES RESPONSABILITÉS DES CANADIENS

Il est très important de savoir que tous les canadiens ont des droits et des responsabilités envers notre pays. La participation civique signifie également l'utilisation de vos droits et responsabilités en tant que citoyen et résident de votre communauté. Il faut se mettre dans la tête qu'il y a toujours une responsabilité à côté de chaque droit.



Un **droit** est quelque chose qu'une personne possède . C'est être libre de faire ou d'agir tout en étant protégé par la loi.

EXEMPLE

C'est votre **droit** en tant que citoyen de voter librement dans une élection

Participation signifie prendre part dans notre société.

Participation signifie une contribution de vos idées et de votre temps afin d'aider votre communauté et votre pays à se développer

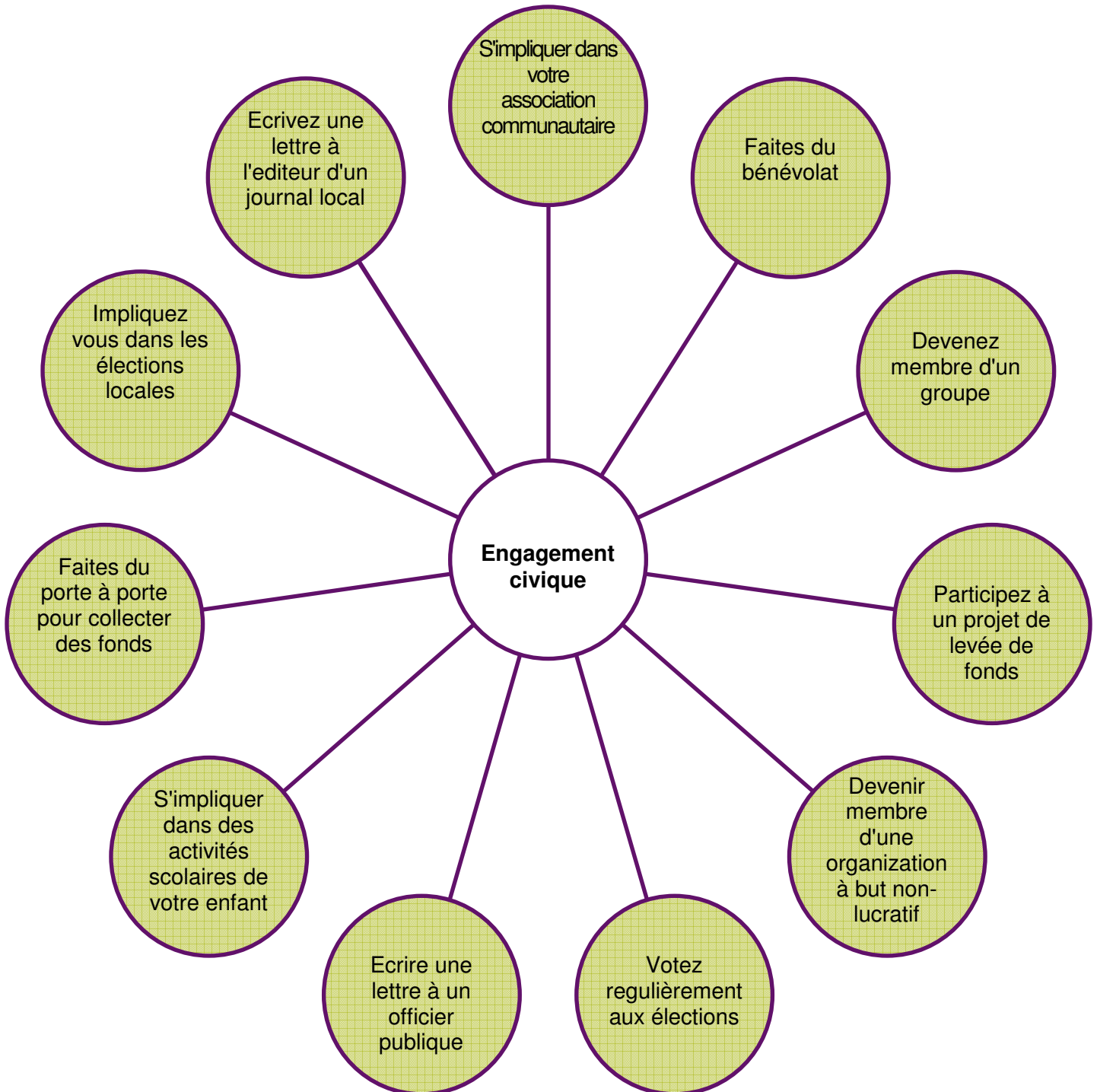
Une **responsabilité** est la capacité de prendre une décision.

EXEMPLE

C'est votre responsabilité en tant que citoyen d'obéir à la loi, respecter autrui et traiter les autres avec justice.



LA PARTICIPATION CIVIQUE AU CANADA





LE BENEVOLAT DANS LA COMMUNAUTE

C'EST QUOI LE BÉNÉVOLAT?

Le bénévolat est une pratique consistant à travailler pour autrui sans contrepartie financière ou gain personnel. Ainsi, un bénévole est une personne qui aide les autres sans être payée. Il y a des millions de bénévoles à travers le Canada et le bénévolat est perçu comme une bonne qualité parmi les gens. En général, vous faites du bénévolat pour les autres, pour promouvoir le bien, ou améliorer votre communauté.

QUELS SONT LES AVANTAGES DU BÉNÉVOLAT?

Pour de nombreux émigrants au Canada, il peut paraître difficile de rencontrer des gens ou de faire de nouveaux amis et en particulier lorsque l'Anglais n'est pas votre première langue. Le bénévolat est une bonne façon de sortir de chez vous pour rencontrer des gens et s'informer au sujet de la société canadienne. L'encadré ci-dessous vous donne une liste des avantages du bénévolat:

- Avoir confiance en vous même
- Acquérir une connaissance du Canada
- Apprendre des compétences éventuellement liées à votre travail
- Rencontrer des gens et faire de nouveaux amis
- Faire des contacts sociaux et réseaux de travail
- Faire partie de votre communauté
- Exprimer vos propres idées et opinions
- Enseigner aux canadiens votre propre culture
- Avoir le sentiment d'apporter un plus dans votre communauté
- Améliorer votre Anglais: en pratiquant vos aptitudes à parler et à écrire

OU PUIS JE FAIRE DU BÉNÉVOLAT?

Vous pouvez faire du bénévolat à l'église, au temple, à la mosquée, dans un centre communautaire, à l'école, dans un quartier ou toute autre oeuvre de charité ou organisation à but non lucratif.



Eglises



Ecoles



Mosquées/Temples



C'EST QUOI UNE ORGANISATION À BUT NON LUCRATIF?

Une organisation à but non lucratif existe pour des fins éducationnelles, charitables ou humanitaires. Elle est dirigée comme une entreprise et ses membres paient un droit. Le but d'un "non-lucratif" est de fournir un soutien aux différents groupes dans la société et de faire fonctionner des projets communautaires, des programmes et activités qui aident à développer l'esprit de communauté ou éduquer les gens sur le sujet.

EXEMPLES D'ASSOCIATION À BUT NON-LUCRATIF

NIVEAU LOCAL/VILLE

L'Association des Femmes Immigrantes de Calgary aide les femmes immigrantes à s'installer à Calgary

Calgary Bénévolat donne aux gens des informations sur où et comment être bénévole

The Mustard Seed Street Ministry fournit un soutien aux gens sans abri de Calgary

NIVEAU NATIONAL

La Fondation Canadienne du Cancer du Sein éduque les gens sur le cancer du sein, leve des fonds pour la recherche et favorise un diagnostic précoce et un traitement efficace.

L'Association Canadienne du Diabète favorise la santé des canadiens et contribue à éliminer les diabètes

NIVEAU INTERNATIONAL

UNICEF travaille pour protéger les droits des enfants partout dans le monde et les aide à subvenir à leurs besoins élémentaires

La Fondation Mondiale pour la vie Sauvage (WWF) protège les espaces naturels, la faune et la flore en promouvant la protection de la nature et de l'environnement

LES EXEMPLES DE BENEVOLATS

- Aider à organiser un évènement
- Aider un enfant dans le domaine scolaire
- Servir un petit déjeuner/ déjeuner / diner aux démunis et sans abris
- Répondre aux téléphones ou réceptionniste dans une organisation à but non-lucratif
- Faire de la traduction ou de l'interprétation
- Faire un suivi des appels téléphoniques des clients



Nourrir des sans abri



Appels téléphoniques



Aider un enfant à lire



DEVENIR MEMBRE D'UN CONSEIL D'ADMINISTRATION

C'EST QUOI UN CONSEIL D'ADMINISTRATIONS?

Toute association à but non lucratif ou charitable possède un conseil d'administration qui supervise l'organisation et met en place les politiques et objectifs. Les charges du conseil d'administration peuvent comprendre:

- Administrer l'association en mettant en place les directives et objectifs
- Choisir, nommer, appuyer, examiner la performance du directeur général
- Assurer la disponibilité de ressources financières adéquates
- Approuver les budgets annuels
- Rapporter au public les performances de l'association

De nombreuses associations à but non lucratifs recherchent tout le temps des membres du conseil. Si vous êtes intéressés dans les objectifs et convictions d'une association à but non lucratif vous pouvez les contacter et trouver un moyen de devenir membre du conseil. Pour de plus amples informations, consultez le site web de l'association, téléphonez ou envoyez leur un courrier électronique.

S'IMPLIQUER DANS L'ÉCOLE DE VOTRE ENFANT

De nombreuses opportunités existent pour les parents afin de s'impliquer dans l'école de leur enfant. Vous pouvez être bénévole pour aider à organiser des activités ou des événements ou encore participer au conseil scolaire. Téléphonez au bureau de l'école de votre enfant pour vous informez au sujet du bénévolat.

DEVENIR UN PARENT BENEVOLE

Il existe plusieurs manières significatives et agréables d'aider les écoles. Voici quelques exemples:

- Servir des déjeuners aux étudiants
- Aider à superviser durant les sorties d'études
- Entraîner une équipe scolaire
- Apporter son aide dans les tâches scolaires de la classe, librairie ou dans l'administration

- Aider dans une école de danse
- Organiser des événements spéciaux pour étudiants
- Aider dans les représentations scolaires
- Soutien à la lecture aux étudiants en difficulté

Les écoles sont très soucieuses de la protection et de la sécurité des enfants. Lorsque vous faites du bénévolat dans l'école de votre enfant, l'école fera une vérification de vos antécédants. Le directeur de l'école ou l'enseignant pourraient s'entretenir avec vous afin de définir si vous convenez aux critères de l'école. L'école vous réclame aussi un casier judiciaire. La police par la même fera une recherche sur vos antécédants et votre passé. Si vous possédez un casier judiciaire, l'école ne pourra pas vous permettre de travailler avec eux.

FAIRE PARTIE DU CONSEIL SCOLAIRE

Un grand nombre d'écoles au Canada possèdent un conseil scolaire représentant des personnalités qui oeuvrent ensemble au soutien des étudiants. Un conseil scolaire est composé en général de parents, d'enseignants, de directeurs, du personnel et des représentants de la communauté. Ils organisent régulièrement des rencontres pour donner conseils et des opinions sur des problèmes affaissant aux programmes académiques, à la direction de l'école et au budget scolaire. S'engager dans le conseil scolaire permet aux parents de s'impliquer dans l'éducation de leurs enfants et apporter un plus à l'école.



LES ELECTIONS ET LE VOTE

LE VOTE EST UN DROIT POUR TOUS LES CANADIENS

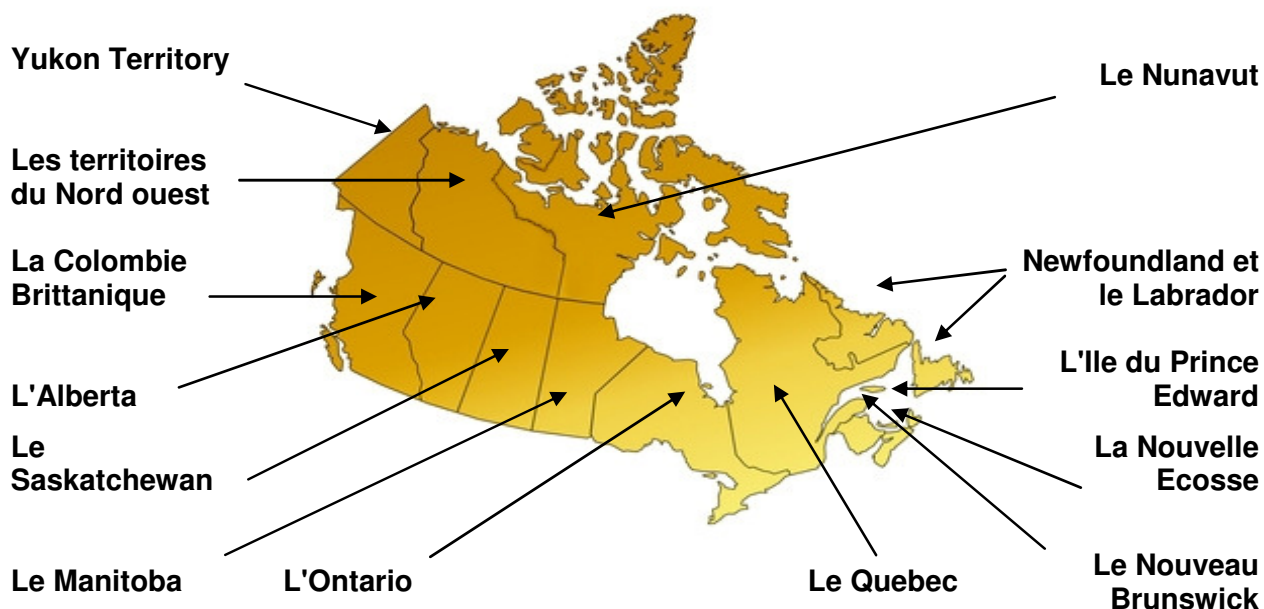
Lorsque vous devenez un citoyen canadien vous obtenez le droit et la responsabilité de voter. Lorsque vous devenez un citoyen canadien vous obtenez le droit et la responsabilité de voter. Ce droit est inscrit dans la charte des droits et libertés. C'est une responsabilité car tous les gens ont le droit de choisir les dirigeants de leur nation. C'est ainsi que les sociétés se développent et que les gouvernements apprennent de par eux même comment mieux administrer et être plus efficace, c'est de cette façon que nous choisissons le dirigeant du pays, de la province et de la ville ou commune.

Le vote au Canada est secret. Cela signifie que vous pouvez voter pour quiconque est éligible dans une election sans crainte de persecution. Au Canada aucun politicien militaire ou gouvernement ne peut vous imposer de voter pour quelqu'un. En aucune manière vous ne pouvez être arrêté ou emprisonné pour le choix de votre vote.

Il est nécessaire de se rappeler que chaque vote compte et en tant que citoyen vous avez le potentiel de désigner la personne qui vous semblera accomplir le meilleur travail. Lorsque vous votez au Canada, le parti obtenant le plus grand suffrage dans une élection devient le parti dirigeant.

COMMENT FONCTIONNE LE GOUVERNEMENT?

Le Canada est un vaste pays avec 10 provinces et 3 territoires comprenant une population de plus de 30 millions d'habitants. Le Canada possède un gouvernement fédéral. Ceci veut dire que chaque province ou territoire possède sa propre structure gouvernementale et travaille avec le gouvernement fédéral d'Ottawa dans l'Ontario. La relation entre le provincial et le gouvernement est fondé sur la coopération et l'entente.





COMMENT LE CANADA EST DEvenu UN PAYS?

Le Canada est devenu un pays en 1867 lorsque la reine d'Angleterre signe l'Acte Britannique de l'Amérique du Nord. Par cette loi le Canada est devenu un pays indépendant avec sa propre constitution. Une constitution est un ensemble de règles qui définissent la structure et les principes ou fondement du gouvernement. Ces règles décrivent qui possèdent l'autorité politique, la répartition claire des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et les limites du pouvoir gouvernemental.

Le Canada est une monarchie constitutionnelle; ce qui signifie que notre chef d'Etat est une monarchie constitutionnelle héréditaire du Royaume Uni. Le chef du gouvernement est un premier ministre élu...Le gouvernement canadien suit les principes de la démocratie parlementaire incluant: donner le droit de voter aux citoyens pour les élections, avoir des représentants de toutes les régions, voter à bulletin secret. Le gouvernement répond aux citoyens et peut être changé par ces derniers. Les citoyens ont la liberté de participer dans les activités politiques et sociales qui bâtissent les communautés et forment la Nation.

TROIS NIVEAUX DE GOUVERNEMENT AU CANADA

Le gouvernement prend les décisions et adopte les lois afin de répondre aux besoins des canadiens. Il y a trois niveaux de gouvernement au Canada. Ils utilisent tous le processus démocratique dans l'élection de leurs membres aussi bien que dans l'élaboration et la gestion des règles et des lois mais ils diffèrent dans la location, la taille et la responsabilité.

- Le gouvernement fédéral** → crée des lois pour l'ensemble du pays
- Le gouvernement provincial** → crée des lois pour leur propre province
- Le gouvernement municipal** → crée des arrêtés pour leur propre ville ou commune

Chaque niveau de gouvernement possède différentes responsabilités. En général, le gouvernement fédéral prend la responsabilité des problèmes qui affectent le Canada dans son ensemble mais partage aussi certaines responsabilités avec les gouvernements provinciaux. Les gouvernements et territoriaux s'occupent beaucoup plus des problèmes régionaux. Les gouvernements municipaux s'occupent des questions d'ordre local.

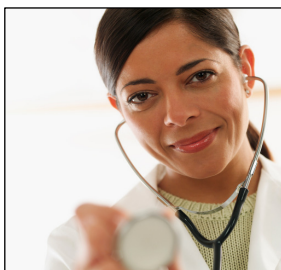
Les responsabilités du fédéral:

Citoyenneté et immigration, la défense, la politique étrangère, la poste, la monnaie, l'assurance emploi, le régime de retraite canadien, la G.R.C, les taxes.



Les responsabilités du provincial:

La santé et l'éducation, les permis, le transport, les parcs, le tourisme, le travail, les taxes.



Les responsabilités municipales:

Les poubelles et le recyclage, la police et les pompiers, les rues, les logements, les loisirs, la bibliothèque, le transport en commun, le système d'eau et d'égouts, les taxes.





LA STRUCTURE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Le Canada est une démocratie parlementaire. Le parlement a trois partis: la reine, la chambre des communes et le sénat.

LE MONARQUE BRITANNIQUE EST LE CHEF DE L'ETAT

A l'heure actuelle, la reine - Sa Majeste la Reine Elizabeth II est notre chef d'Etat. La reine vit au Royaume Uni et est représentée par le gouverneur général du Canada et les lieutenant-généraux de chaque province qui effectuent les charges royales en son nom.

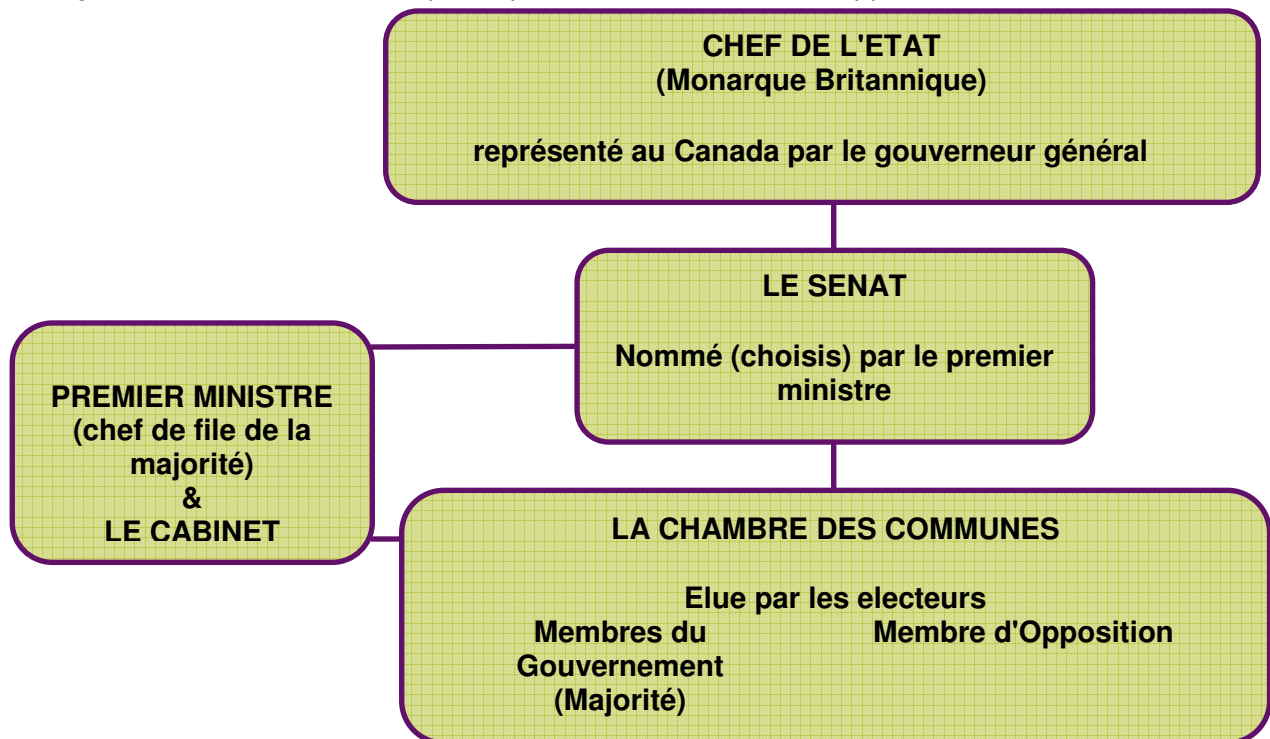
LE PREMIER MINISTRE EST LE CHEF DE FILE DU GOUVERNEMENT

Le premier ministre est le chef de file du parti politique qui a obtenu le plus grand nombre de membre élus dans les sièges de la chambre des communes. Le premier ministre choisit les membres du parlement (MP) pour donner conseil et aider à diriger le pays. Ces gens sont appelés le cabinet des ministres. Ils ont tous des emplois spéciaux et sont responsables de domaines spécifiques. Par exemple le ministre des finances prend soin de la monnaie du gouvernement.

LES MEMBRES DU PARLEMENT

Les gens de la chambre des communes sont élus par la population du Canada à travers les élections et le vote. Ils sont appelés Membre du Parlement (MP). Un MP représente les gens qui l'ont élu(e). Chaque MP appartient en général a un parti politique. Après une élection, le parti qui détient le plus grand nombre de MPs forme le gouvernement. Le chef de file de ce parti devient alors le premier ministre. Le parti qui arrive en second du plus grand nombre de MPS obtient le rôle de l'opposition officielle. Leur chef de file devient le chef de l'opposition. Les membre des autres parties sont aussi des membres de l'oppositon.

Les gens du sénat sont choisis par le premier ministre. Ils sont appelés sénateurs.





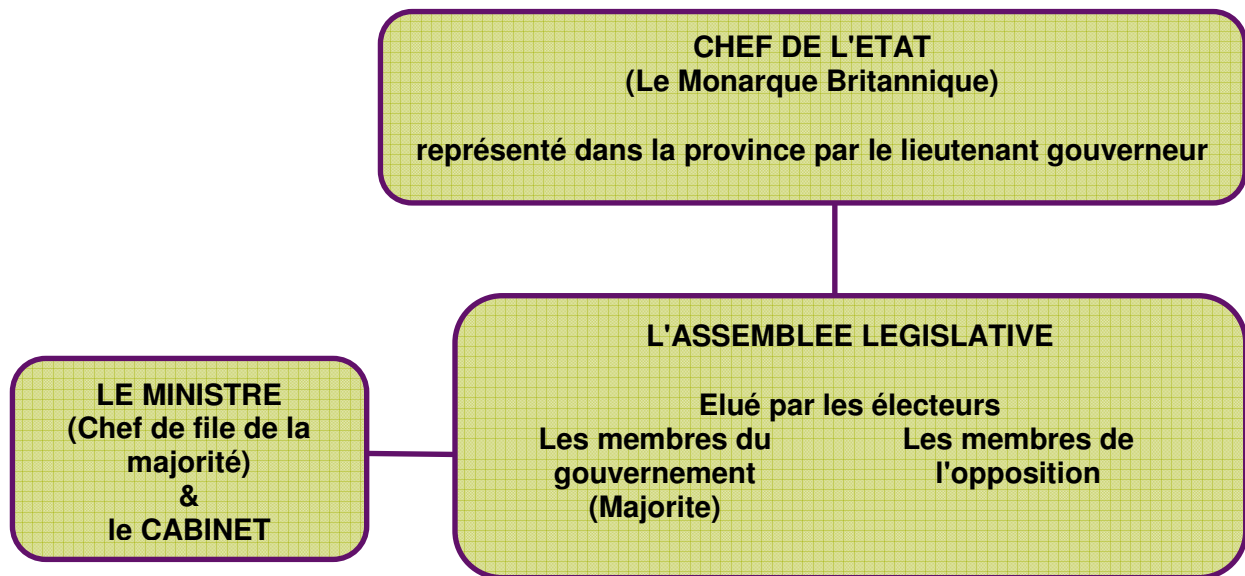
LA STRUCTURE DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL

Chaque province peut légèrement différer l'une de l'autre mais la structure de base est exposée ci-dessous. Les gouvernements provinciaux sont à l'image de gouvernement fédéral à l'exception du sénat qu'il ne possède pas. Le lieutenant gouverneur représente la couronne (la reine). Chaque province possède une assemblée législative qui est similaire à la chambre des communes du fédéral.

LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Les membres de l'assemblée législative (MLA) sont élus par la population de la province. Chaque MLA appartient en général à un parti politique. Après une élection le chef de file du parti qui a obtenu le plus nombre de MLA devient le Ministre de la province. le chef de file parti receillant le second plus grand nombre de vote devient le chef de file de l'opposition. Le ministre de la province choisit un cabinet de ministre pour s'occuper des ministères du gouvernement provincial.

Les MLS représentent les gens qu'ils ont été élus, qu'ils aient voté ou non pour lui ou elle. Les MLS sont attentifs aux problèmes, questions, idées et opinions des gens vivant dans la division électorale qu'ils représentent. Dans l'assemblée législative les MLS partagent les points de vue de leurs électeurs, débattent et discutent des préoccupations avec d'autres MLS. Ils traitent aussi avec les groupes et organisations qui se préoccupent de l'environnement, de la protection de l'enfance, des soins de santé ou de l'éducation. Les groupes peuvent rencontrer un MLA en personne ou lui écrire une lettre.





LA STRUCTURE DU GOUVERNEMENT MUNICIPAL

Les gouvernements municipaux sont les gouvernements locaux des villes, communes, villages et paroisses au sein d'une province. Dans une élection municipale les citoyens votent pour le conseil de la ville. En général, le représentant du gouvernement municipal est le maire et les autres membres de ce gouvernement sont des membres du conseil ou conseillers municipaux. Le conseil de la ville se réunit régulièrement pour discuter des problèmes locaux et créer des lois locales appelées arrêtés. Une municipalités est libre de ses décisions mais le gouvernement provincial peut changer tout arrêté décidé par un gouvernement en tout temps.

LE CONSEIL DE LA VILLE DE CALGARY

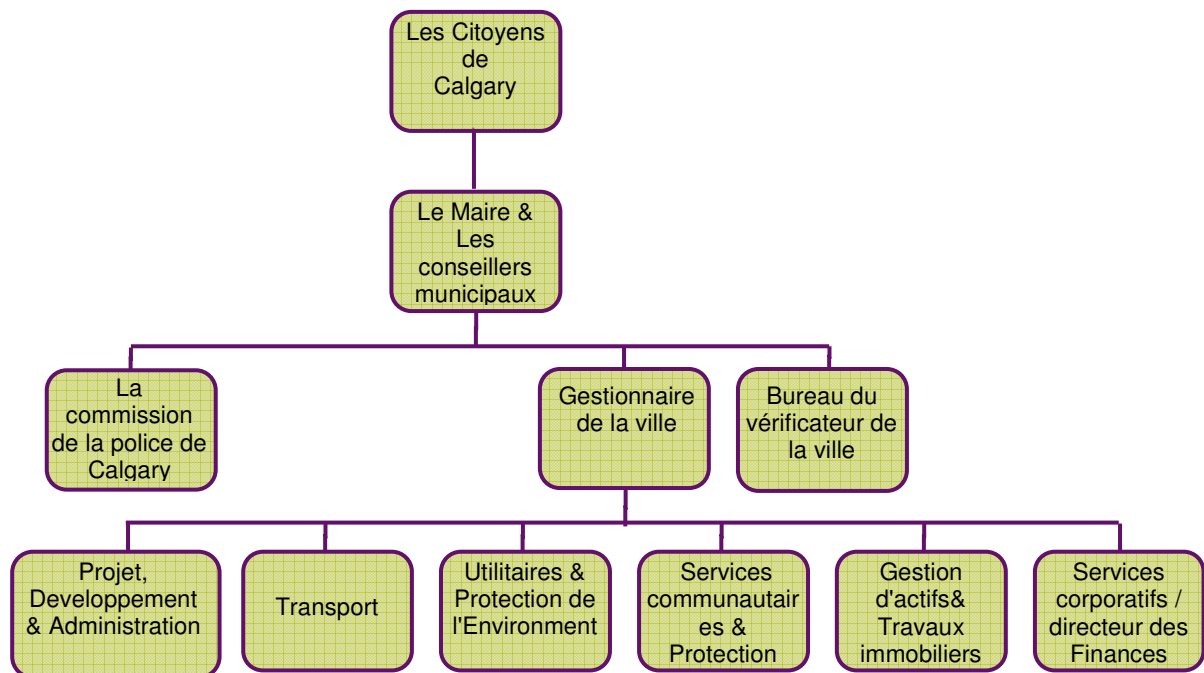
Le conseil de la ville de Calgary est le conseil d'administration qui représente les citoyens de Calgary. Il possède deux bureaux:

- Le bureau du Maire
- Le bureau du Conseiller

Le bureau du Maire représente le maire de calgary. Il y a un vote à l'échelle de toute la ville pour les électeurs admissibles afin de choisir le maire de Calgary. Le travail du maire consiste à oeuvrer pour le mieux pour l'ensemble de la ville.

Le bureau du conseiller comporte 14 conseillers municipaux qui représente 14 circonscriptions de Calgary. Chaque conseiller représente sa propre circonscription. Le conseiller est élu par les gens qui vivent dans chaque division. Leur travail consiste à défendre les intérêts de leur circonscription respective.

Les citoyens de Calgary votent tous les 3 ans pour élir les membres du conseil de Calgary, par contre, d'autres municipalités peuvent avoir des élections tous les deux ou quatre ans.





LES ÉTAPES À SUIVRE POUR L'ÉLECTION FÉDÉRALE

1

VOUS AUREZ BESOIN D'UNE CARTE DE FORMATION DE L'ÉLECTEUR

Si votre information est dans le registre national des électeurs, vous recevrez une **carte d'information de l'électeur**. Celle-ci vous indiquera que votre nom est sur la liste des électeurs ainsi que le lieu et la date du vote.

2

VOUS N'AVEZ PAS REÇU UNE CARTE D'INFORMATION DE L'ÉLECTEUR.

Si vous n'avez pas reçu une carte par courrier, appelez votre bureau électoral local pour être inscrit sur la liste électoral. Pour obtenir le numéro de téléphone appelez Election Canada à Ottawa au **1-800463-6868** ou allez sur le site web: **www.elections.ca**.

3

VOTE PAR ANTICIPATION ET BULLETIN DE VOTE SPECIAL

Si vous ne pouvez pas voter le jour de l'élection, vous pouvez voter par anticipation ou par bulletin de vote spécial. Les dates et lieux pour le vote par anticipation sont inscrits sur **votre carte d'information de l'électeur**.

4

LE JOUR DE L'ELECTION

Pour voter vous devez aller à votre bureau de vote local. L'information se trouve dans votre **carte d'information de l'électeur**. Le personnel électoral au bureau de vote vous confirmera votre inscription sur la liste électorale en vous demandant votre nom et adresse. Vous devez présenter un justificatif de votre identité. Des lors, un bulletin de vote vous sera remis.

5

MARQUER LE BULLETIN

On vous demandera d'aller dans l'isoloir pour marquer votre bulletin. Mettez un **"X"** dans le cercle à côté du candidat de votre choix.

6

LE VOTE EST SECRET

Votre vote est secret. Une fois que votre choix est fait et que le bulletin est marqué pliez le et donnez le aux membres du personnel électoral.

7

L'URNE

Le membre du personnel électoral détachera le talon et vous redonnera le bulletin pour le glisser dans l'urne.

8

LE RESULTAT DES ELECTIONS

Lorsque le vote est terminé chaque bulletin est compté et les résultats sont rendus publics. Vous pouvez voir les résultats à la télévision ou sur le site web élections Canada.



LES PARTIS POLITIQUES

Lorsque les canadiens votent au niveau fédéral ou provincial, ils votent en général pour une personne qui appartient à un parti politique. Cependant, il y a aussi des candidats indépendants dans une élection. Un parti politique est un groupe de personnes qui partagent les même idées sur ce que le gouvernement devrait faire; comment le pays devrait être dirigé et comment les lois devraient être élaborées. Chaque parti possède un candidat qui les dirige. Celui-ci selon son parti est sensé être un bon personnage public et un bon dirigeant. Certains partis politiques existent depuis longtemps, toutefois, les canadiens peuvent créer de nouveaux partis politiques à tout moment.

QUEL EST LE ROLE DES PARTIS?

Les membres des partis politiques tiennent des réunions afin de partager leurs idées et opinions. Ils élaborent des projets dans l'éventuelle élection de leurs candidats au gouvernement.

Les membres des partis politiques aident aussi a:

- Choisir le chef du parti
- Choisir les candidats du partis
- Faire la campagne pour les candidats du parti aux élections

Chaque parti a un chef. Le chef du parti possédant le plus grand nombre de membres élus devient soit le dirigeant du Canada ou soit celui de la province selon l'endroit de l'élection.

Au Canada, il y a des partis politiques aux niveaux fédéral et provincial. Chaque parti possède sa propre plate forme à travers laquelle se fait la promotion de leur politique afin de rassembler le plus grand nombre de gens à leur cause ou voter pour eux aux élections.

C'EST QUOI FAIRE CAMPAGNE?

Durant une élection les partis font campagne pour obtenir votre vote. Cela signifie que le candidat peut venir chez vous pour vous parler, passer à la télévision, radio et internet, tenir des réunions dans des centres communautaires et installer des panneaux et des affiches. C'est ainsi que les candidats présentent leurs idées et convictions au public. C'est ainsi aussi que vous apprenez ce que représente un parti. Vous pouvez aussi lire au sujet de tous les partis qui se présentent aux élections à travers internet.

L'ÉCHIQUIER POLITIQUE

L'échequier politique permet de classer les partis politiques d'une manière horizontale de la gauche vers la droite. On l'utilise pour décrire l'éventail des idées politiques des différents partis et ranger les partis en différents groupes. Au Canada vous pouvez classer les principaux partis politiques dans cet échiquier, allant de la gauche au centre vers la droite. Généralement, les idées de gauche sont considérées socialistes, les idées au centre sont libérales et celles de droite sont conservatrices.



LES PARTIS POLITIQUES PROVINCIAUX

Plusieurs partis politiques existent dans chaque province. En Alberta, il y a actuellement 8 partis enregistrés à Elections Alberta. Vous pouvez vous informer sur chaque parti politique provincial ou sur le site web élections Alberta (www.election.ab.ca) pour obtenir leurs coordonnées.



www.albertaliberal.com



www.albertandp.ca



www.albertaparty.ab.ca



www.albertapc.ab.ca



www.comunistparty-alberta.ca



www.separationalberta.com



<http://www.socialcredit.com>



www.wildrosealliance.ca



AVOIR UNE OPINION PUBLIQUE

Exprimer votre opinion est une manière pour vous communiquer avec les gens au pouvoir ou aux postes de décisions. C'est une façon d'apporter vos points de vue ou préoccupations aux gouvernements local, provincial et fédéral à quelconque organisation, entreprise et école. Nombreux sont les gouvernements, entreprises et organisations qui ont des informations sur internet vous invitant à exprimer votre opinion sur leur programmes et services de nombreuses façons de partager vos idées, opinions ou préoccupations.

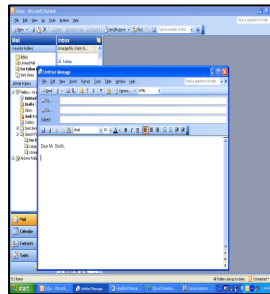
ECRIRE



TELEPHONER



COURRIEL



MANIFESTER



- Ecrire une lettre à un journal, magazine ou une station de télévision
- Ecrire un courriel à une entreprise, une organisation, un journal ou magazine
- Remplir un formulaire en ligne ou un sondage
- Prendre rendez-vous avec une personne pour discuter de vos préoccupations
- Appeler une émission de radio et parler au sujet de vos idées et sollicitudes
- Aller dans une communauté locale ou une assemblée publique pour parler de vos préoccupations
- Signer une pétition
- Manifester en signe de protestation

Exprimer votre opinion peut s'avérer une décision palpitante et angoissante, particulièrement si vous ne possédez pas ce genre d'expérience. Toutefois, pensez aux avantages qu'apportent le fait de s'exprimer:

- Améliorer votre aptitude à écrire.
- Accroître votre confiance en soit en vous affirmant.
- Expérimenter votre liberté d'expression.
- Exercer votre droit d'expression.

DÉPOSER UNE PLAINTÉ OU FORMULER UN PROBLÈME.

Une façon de s'impliquer dans votre communauté est d'écrire à une entreprise, organisation ou à un fonctionnaire du gouvernement concernant une situation que vous aimeriez voir changer, déposer une plainte, ou demander que soit résolu un problème. Vous pouvez vous plaindre contre un produit de mauvaise qualité ou défectueux. Vous pouvez vous plaindre contre un mauvais service à la clientèle, vous pouvez aussi être concerné par les activités et problèmes qui se déroulent dans votre voisinage, comme la mauvaise condition des routes, les nids de poule, les inondations, les travaux routiers, et l'excès de vitesse dans votre quartier.



ECRIRE UNE LETTRE DE DOLÉANCE OU DE RÉCLAMATION

Si vous voulez écrire une lettre pour exprimer vos préoccupations ou vous plaindre au sujet d'un problème, il est important de vous focaliser sur les faits et de vous en tenir à l'essentiel et laisser de côté vos émotions. Envoyez votre lettre à la personne adéquate qui comprendra votre situation

1. Ecrivez tous les détails. **Qui** a été impliqué ? **Quel** est le problème du produit ou du service? **Où** et **quand** le problème est apparu ou a eu lieu? Y a-t-il des blessures? **Combien** avez-vous payé pour le produit?
2. Réfléchissez comment votre situation peut se résoudre. Voulez-vous faire prendre conscience du problème? Voulez-vous obtenir des excuses? Voulez-vous le remplacement de votre produit ou un remboursement?
3. Ecrivez clairement votre lettre et concentrez-vous sur les faits. Donnez un délai de réponse avant d'entreprendre des démarches plus importantes afin de résoudre votre situation. Finissez votre lettre en remerciant la personne pour son temps et son attention à votre égard.
4. Avant d'envoyer votre lettre ou courriel attendez 24 heures. Ceci vous donne l'assurance d'avoir toutes les informations, le temps de relire votre lettre ou de décider de l'envoyer ou pas.
5. Si vous décidez de l'envoyer, faites-en une copie que vous garderez.
6. Si vous n'obtenez aucune réponse, envoyez une seconde lettre ou courriel et faites savoir que vous avez déjà envoyé un courrier. Si le problème n'est pas résolu écrivez à une personne supérieure hiérarchiquement au sein de l'entreprise ou du ministère.

Votre nom Votre adresse La date du jour	
Le nom de l' Entreprise/Département du Gouvernement Leur adresse	A qui s'adresse la lettre
Cher [Monsieur/Madame] ,	
En la date du problème , J'ai acheté ou essayé avec un problème lié à l' Entreprise ou le Département du Gouvernement .	Pourquoi cette lettre avec les détails de votre problème
Donnez les détails concernant le problème, le lieu et les personnes impliquées.	
Dites exactement ce que vous attendez de l' Entreprise ou le Département du Gouvernement en proposant même la solution au problème.	Proposez leur des solutions dont vous attendez qu'ils trouvent
Merci pour votre temps et votre attention. Vous pouvez m'écrire à l'adresse ci-dessous ou m'appeler à la maison au 403-XXX-XXXX .	
Mes salutations, [Signature] [Nom et prénom]	Signature avec le nom et prénom



ECRIRE À UN FONCTIONNAIRE DU GOUVERNEMENT.

Si vous écrivez à un fonctionnaire pour parler du changement d'une loi, des taxes, de l'immigration, des soins de santé ou autre chose. Assurez vous de vous adresser à la bonne personne au niveau du gouvernement. Gardez en tête ces points:

- 1 → Trouvez la bonne personne au sein du gouvernement concernant votre problème.
- 2 → Définissez clairement le problème.
- 3 → Dites clairement comment et pourquoi vous aimeriez voir par exemple une loi changée.
- 4 → Demandez une réponse
- 5 → Faites une lettre claire et succincte.
- 6 → Soyez courtois.

ECRIRE UNE LETTRE D'OPINION À UN JOURNAL.

Les gens peuvent écrire à un quotidien pour différentes raisons. Vous pouvez écrire soit pour commenter une histoire récente dans le journal, parler d'un sujet qui vous semble important, ou répondre à l'opinion d'une autre personne. Si votre lettre est acceptée par l'éditeur elle sera imprimée dans le journal. Suivez ces étapes afin de vous assurer que votre lettre soit lue et bien comprise:

1. Suivez les instructions. La plupart des journaux et magazines fournissent une directive pour écrire à l'éditeur. Consultez les premières pages de votre journal et suivez soigneusement les consignes.

2. Inscrivez votre nom, adresse, courriel, numéro de téléphone à l'entête de votre lettre. Les éditeurs ont besoin de ces informations pour faire la preuve de votre identité. Vous pouvez requérir l'anonymat dans votre lettre.

3. Faites savoir clairement pourquoi vous écrivez. Si vous vous répondez à un article ou une lettre, nommez l'article auquel vous répondez dans la première phrase de votre réponse.

4. Soyez concis et précis. Écrivez votre lettre dans un langage lisible. Vous aurez besoin d'écrire plusieurs brouillons pour obtenir un message simple et clair.

5. Limitez votre lettre à deux ou trois paragraphes. Utilisez ce plan:

- (1) Dans votre premier paragraphe introduisez le sujet et résumez vos observations.
- (2) Dans le deuxième paragraphe insérez quelques phrases pour appuyer votre point de vue.
- (3) Concluez avec un bon résumé.

6. Relisez votre lettre. Les éditeurs rejettent toute lettre médiocre et mal écrite.

7. Postez votre lettre ou soumettez par courriel si la publication le permet. Ainsi, l'éditeur peut copier/coller votre lettre dans le journal.



PORTER PLAINE OU RÉCLAMER SES DROITS.

Si vous constatez qu'une personne contrevient à un arrêté municipal, vous pouvez déposer une plainte. A Calgary, vous pouvez par exemple, téléphonez au 311. La plupart des villes Canadiennes possèdent le même système de doléance. Vous pouvez aussi téléphonez au 311 pour des problèmes de graffitis, d'entretien des trottoirs, ou la réparation des lampadaires. Gardez à l'esprit les éléments suivants lorsque vous composez le 311 :

Vous devez donner votre nom, adresse, numéro de téléphone, et l'adresse de la propriété dont vous vous plaignez.

Aucune plainte anonyme n'est acceptée. Vous devez donc vous identifier. L'information reste confidentielle.

Vous devez décrire votre plainte d'une manière brève et concise afin que le personnel puisse réagir assez rapidement.

Une copie de votre plainte sera donnée à l'officier chargé d'inspecter la maison, l'entreprise ou l'endroit du litige.

L'officier discutera de la plainte avec la personne concernée pour résoudre le problème. Il lui notifiera un avis avec délai pour résoudre le problème.

Si l'officier revient et que rien n'a changé, une équipe interviendra pour résoudre le problème comme par exemple couper les branches d'un arbre.

FAITES BOUGER VOTRE COMMUNAUTÉ.

DISCUTEZ DANS UN FORUM PUBLIC DANS VOTRE COMMUNAUTÉ, VILLE OU PROVINCE.

Un forum public est une réunion qui vous permet d'exprimer vos idées, telle une assemblée publique à l'hôtel de ville. C'est une chance pour vous de partager votre opinion au sujet d'un problème particulier et de faire partie du processus de prise de décision. Les réunions publiques peuvent se tenir à tous les niveaux de la communauté et du gouvernement. Tous les thèmes peuvent être abordés, incluant : l'ouverture d'une école, la violence, la construction de nouvelles routes et bâtiments, les nouveaux arrêtés et règlements. Informez vous ci-dessous sur quoi vous pourriez vous attendre dans une réunion communautaire avant d'y assister.

1. Demandez aux gens leurs expériences dans les réunions communautaires ou officielles.
2. Réfléchissez sur la réunion à laquelle vous aimeriez assister.
 - De quelle réunion s'agit-il ?
 - Qui organise la réunion et à quoi vous attendez-vous ?
 - S'agit-il d'un ou plusieurs problèmes ?
 - Comment les gens vont-ils participer ?
 - Quels sont les objectifs de la réunion, discuter d'une idée ou former un groupe de décision ?
 - Quel est votre sentiment d'aller à la réunion ?
 - Qu'est-ce qui vous permettrait de vous y sentir à l'aise et de participer.



CRÉER UN CHANGEMENT DANS VOTRE COMMUNAUTÉ.

Alors que vous devenez un membre de votre communauté vous pourriez sentir la nécessité de certains changements. Le nettoyage du parc local par exemple ou une pétition pour plus d'écoles dans le quartier. Si vous voulez faire de tels changements, utilisez les étapes suivantes et plan d'action en travaillant en groupe afin de résoudre votre problème.

ETAPE1 Définissez clairement ce que vous voulez faire?

Que savez vous déjà au sujet du problème?
 Que pensez vous du problème?
 En quoi le problème vous concerne?
 Pourquoi est il si important?
 Qu' est ce qui vous interesse dans le problème?
 Qui est affecté par le problème et pourquoi?
 Existe t- il des opinions différentes?

ETAPE2 Déterminez les tâches à accomplir; en combien de temps? Qui les fera? Et comment les faire? Cochez les tâches complétées. Utilisez le tableau ci-dessous pour mettre en place votre plan.

Plan d'action: Que peut- on accomplir?

Tâche ou emploi	Combien de temps?	Qui le fait?	comment?	✓
1.				
2.				
3.				

ETAPE3:> Décidez comment vous allez le faire et quel genre d'aide aurez -vous besoin?

Quel type de ressources nécessaires pour réaliser le projet? (Impréssion, gens ou internet)

ETAPE4:>Cochez lorsque la tâche est accomplie.

ETAPE5:>Revisez le plan pour voir s'il y a encore un sens.

Quelles sont les conclusions que vous pouvez tirer?
 Quelles sont les preuves qui appuient vos conclusions?

ETAPE6:>Quelles sont les solutions qui résoudreont votre problème?

ETAPE7:>Comment allez vous partager l'information acquise avec les autres à l'interieur de votre communauté?

Affiche, brochure, bulletin, site web, atelier, campagne publique de sensibilisation ou festival



REFERENCES

- Cameron, J. & Derwing, T. *Being Canadian: Language for Citizenship*. Scarborough, Ontario: Prentice Hall Regents Canada, 1996.
- Calgary Board of Education. "Information for Volunteers in the Calgary Board of Education." <http://www.cbe.ab.ca/Parents/pdfs/Volunteer%20Information%20Booklet.pdf> (accessed August 3, 2009).
- Calgary Board of Education. "School Council Chair Roles and Responsibilities." <http://www.cbe.ab.ca/parents/School Council/sccroleresponsibility.asp> (accessed on August 5, 2009).
- Elections Alberta. "Registered Political Parties and Parties Eligible for Registration." <http://www.electionsalberta.ab.ca/Public%20Website/603.htm> (accessed September 21, 2009).
- Elections Canada. "Registered Political Parties and Parties Eligible for Registration." <http://www.elections.ca/content.asp?section=pol&document=index&dir=par&lang=e&textonly=false> (accessed July 28, 2009).
- Fleming, G. "How to Write a Letter to the Editor." <http://homeworktips.about.com/od/politicalscience/ht/lettertoeditor.htm> (accessed July 29, 2009).
- Government of Canada. *Charter of Rights and Freedoms*. www.canadianheritage.gc.ca (accessed on September 21, 2009).
- John Humphrey Centre for Peace and Human Rights. "Youth Guide to the Canadian Charter of Rights and Freedoms." <http://whatsthe411.ca/Content/File/Projects/Teachers%20Kits/Guide%20to%20Canadian%20Charter%20of%20Rights%20and%20Freedoms.pdf> (accessed July 21, 2009).
- Minister of Public Works and Government Services Canada. *A Look at Canada*. Ottawa: Citizenship and Immigration Canada, 2006.
- Speaker of the Legislative Assembly of Alberta. "The Citizen's Guide to the Alberta Legislature." 6th ed. <http://www.assembly.ab.ca/pub/gdbook/CitizensGuide.pdf> (accessed August 12, 2009).
- City of Calgary. "The City of Calgary Municipal Handbook City Organizational Chart." http://www.calgary.ca/docgallery/bu/mhbook/municipal_handbook.pdf (accessed August 13, 2009).